Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_147-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE CESSION A TITRE GRATUIT DE MATERIEL INFORMATIQUE

N° Délibération CC/2026/147

EXPOSE DES MOTIFS

Le matériel informatique de Montfort Communauté est du matériel soumis à forte sollicitation sujet à l'usure et a besoin d'être renouvelé périodiquement en fonction des usages et des évolutions technologiques.

Dans le cadre de la bonne gestion des deniers publics, Montfort Communauté suit une procédure interne claire et transparente sur le don et la destruction du matériel informatique :

1/ Matériel répertorié dans les inventaires SI et comptables.

2/ Contact du commissariat aux ventes du domaine ayant donné son avis sur le don ici-présent.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_147-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

3/ Proposition de don formalisée sur la plate-forme de l'Etat dédiée permettant :
- d'assurer la transparence sur l'offre et les échanges d'informations
- d'indiquer une date de fin pour les autres administrations
- d'indiquer une date de fin pour les associations

4/ Rédaction d'une convention avec la structure intéressée et vérification de l'éligibilité de la-dite structure.

5/ Validation par l'assemblée délibérante.

6/ Mise à jour des inventaires SI et comptables puis réalisation effective du don.

VISAS ET CONSIDERANTS

Considérant les articles L.3212-3 et .L3212-2 alinéa 3° du Code générale de la propriété des personnes publiques,
Considérant les articles D.3212-3 et D3212-4 du même Code,
Considérant l'article 1.115-1 du code du domaine de l'Etat auquel doivent également se référer les collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la mise en place de la convention n°SI-DON-2026-01-EES, relative à la cession gratuite de matériel informatique à l'association Euréka Emploi Services.

- autorise le Président à signer cette convention.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,